

c



Intervention : Nicolas GARABIOL - Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle

Co-animation : Michèle PETITGENET & Marc BROCARDI de l'ODASCE

La loi n° 2018-727 du 10 août 2018, dite loi ESSOC (Etat au Service d'une SOciété de Confiance), est structurée autour de deux piliers :

Faire confiance : le droit à l'erreur

Faire simple : alléger les démarches et faciliter les parcours

- Quel impact sur vos relations avec la douane ?
- Quel impact sur les contrôles douaniers et leur durée ?
- Quelle est la portée du droit à l'erreur ?
- Quelle est la portée d'un rescrit ?
- Droit à l'erreur et droit d'être entendu : Quelles différences ?

Le compte rendu du Club ainsi que la présentation de la DGDDI sont réservés pendant 1 an aux adhérents ODASCE et aux participants à la réunion.

Si vous êtes adhérents merci de nous contacter contact@odasce.org